

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 12

Exprimés : 13
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 13

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : vendredi 26 novembre
2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20211202 02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élu de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, ABRIC Charles de l'association APF, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés : MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, a donné pouvoir à ABRIC Charles de l'association APF

Absents :

membres élus : ENNADIFI Fatiha, Élu de la commune de Lodève, CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°2

Décision Modificative

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

Le budget 2021 a été fortement impacté par la crise du COVID-19, la fermeture du foyer des

seniors notamment et ce pendant plus de 6 mois a privé le CIAS d'une part importante de ses recettes.

De plus, une anomalie avait été détectée dans les opérations d'ordre, la rectification apparaît dans cette décision modificative.

Une subvention complémentaire a également été votée par le conseil communautaire permettant ainsi d'équilibrer le budget du CIAS.

	BP 2021	DM	TOTAL
Fonctionnement – Dépenses	385 879,91	17 387,00	403 266,91
011	38 897,91	2 400,00	41 297,91
12	303 200,00	15 000,00	318 200,00
65	12 200,00	0,00	12 200,00
66	5 200,00	0,00	5 200,00
67	0,00	0,00	0,00
023	24 082,00	0,00	24 082,00
042	2 300,00	-13,00	2 287,00

	BP 2021	DM	TOTAL
Fonctionnement – Recettes	385 879,91	17 387,00	403 266,91
002	7 179,91	0,00	7 179,91
013	4 000,00	3 455,00	7 455,00
70	21 400,00	-5 500,00	15 900,00
74	353 300,00	19 432,00	372 732,00

	BP 2021	DM	TOTAL
Investissement – Dépenses	33 609,04	0,00	33 609,04
001	0,00	0,00	0,00
16	23 155,00	857,00	24 012,00
20	0,00	0,00	0,00
21	10 454,04	-857,00	9 597,04

	BP 2021	DM	TOTAL
Investissement – Recettes	50 231,55	0,00	50 231,55
021	24 082,00	0,00	24 082,00
10	23 862,55	0,00	23 862,55
040	2 287,00	0,00	2 287,00

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 13
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver cette décision modificative
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

ANNEXE : maquette budgétaire – décision modificative n°1 BP 2021

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Jean-Luc REQUI

